

RESULTATS DE L'ELECTION DU CDN

Confiance confirmée au Syndicat Unifié-UNSA : 30,12%

Les urnes ont rendu leur verdict. Cette fois encore, le Syndicat Unifié-UNSA ressort comme étant la première organisation syndicale de la Branche Caisses d'épargne. Cela avec un score significatif qui dépasse les 30% et conforte ainsi notre organisation syndicale dans sa position d'interlocuteur incontournable au regard de nos dirigeants. Pour d'autres syndicats n'ayant pas franchi la barre des 8%, leur représentativité dans la branche est purement et simplement remise en cause.

UNE ELECTION AUX ENJEUX IMPORTANTS

Tous les trois ans, la Branche caisses d'épargne procède à l'élection du Conseil de Discipline National. D'une nature peu lisible pour bon nombre de salariés, ce scrutin présentait deux objectifs principaux :

- désigner les représentants des salariés qui siégeront en CDN pour défendre les intérêts des salariés exposés à une procédure disciplinaire (procédure de licenciement ou rétrogradation) ;
- mesurer la représentativité de chaque organisation syndicale dans la Branche Caisses d'épargne.

DES MILITANTS COMPETENTS ELUS POUR VOUS DEFENDRE EN CDN

Le Syndicat Unifié-UNSA obtient 9 sièges en Conseil de Discipline :

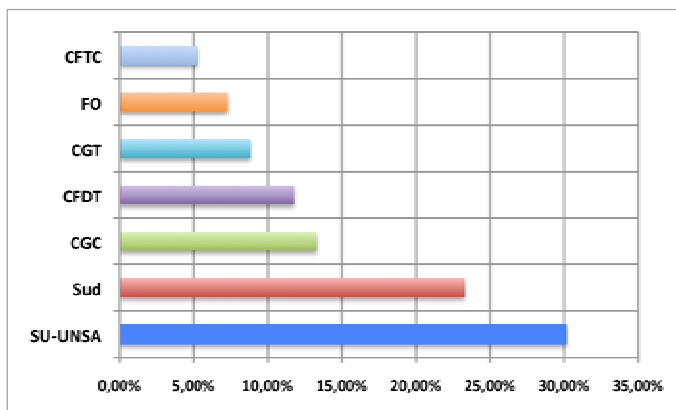
1^{er} collège (T1 à T3) : Sylvain FIEVET – Sabine PARTICELLI – Myriam EFFODOU – Philippe BACCONNIER – Sandrine LEVERT

2^{ème} collège (TM4 à CM10) : Sylvie LIZIARD – Paul MUSCATO – Marc CHANUT – Karim HACEN

LES EFFETS DIRECTS DES RESULTATS DE CETTE ELECTION

La pesée de la représentativité n'est pas qu'un simple exercice de comptage. Ses conséquences peuvent être lourdes selon le niveau obtenu. En dépassant les 30%, le Syndicat Unifié-UNSA dispose de la faculté de pouvoir signer seul des accords de Branche. Position intéressante car ne rendant pas l'application d'accords que nous jugerions favorables aux salariés dépendante de la signature conjointe d'un autre syndicat.

En revanche, avec moins de 8% des voix, la CFTC et FO voient leur représentativité remise en cause. Cela signifie qu'ils n'ont plus ni l'un ni l'autre la possibilité de siéger en Commission Paritaire Nationale, là où se négocient les accords de Branche, et à fortiori encore moins celle de signer des accords ou de les contester.



L'ECHIQUIER SYNDICAL ISSU DE CETTE ELECTION S'AVERE STABLE. LE SYNDICAT UNIFIE-UNSA, FORT DE SON EXPERIENCE ET S'APPUYANT SUR DES VALEURS DE REALISME ET DE REFORMISME, RESTE AU DESSUS DES 30% ET SERA UN ACTEUR MOTEUR DES PROCHAINES NEGOCIATIONS SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET L'EVOLUTION DANS L'EMPLOI. SUD, SYNDICAT CONTESTATAIRE, TROUVE QUANT A LUI UN VECTEUR DE PROGRESSION DE PAR L'INDIGENCE DE LA POLITIQUE SOCIALE DES DIRIGEANTS LOCAUX ET NATIONAUX. IL REVIENT POUR L'AVENIR A F. PEROL, JL. VERGNE ET CONSORTS DE SAVOIR AVEC QUEL TYPE DE PARTENAIRE ILS VEULENT TRAVAILLER !

Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-UNSA :

Jean-David Camus, Karim Hacen, François-Xavier Jolicard, Sylvie Liziard et Paul Muscato